



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ DE KAMOURASKA

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
DU KAMOURASKA-OUEST**

Le 15 janvier 2020 Réunion ordinaire tenue à la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière à 19 h 30.

Présents : Madame Martine Hudon, présidente
Monsieur Gilles DesRosiers, vice-président
Madame Doris Gagnon
Monsieur Sarto Dubé
Monsieur Denis Miville est absent.

Est aussi présent : Monsieur Bertin Michaud, éboueur
Madame Marilyne Lévesque, directrice générale
Monsieur Philippe Gauvin Lévesque, substitut Saint-Pacôme

Dans le but d'alléger le texte,
« Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest »
est appelée ci-après « La Régie ».

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE ET MOT DE BIENVENUE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01.01.20

Il est proposé par monsieur Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la réunion du 15 janvier 2020 soit accepté tel que présenté en laissant le point *Questions diverses* ouvert.

3. COMPTE RENDU DE BERTIN MICHAUD

M. Bertin Michaud est présent afin de discuter et donner un compte rendu de la collecte des diverses matières résiduelles au conseil d'administration et de décrire la situation sur le terrain. Monsieur Bertin Michaud mentionne que Gilles prendra des vacances au début avril pour deux semaines. Il dit également que la fille de Gilles aura terminé son cours à ce moment-là ainsi que son stage avec la Régie. Elle pourra donc remplacer les vacances de Gilles. Monsieur Bertin Michaud discute avec les administrateurs concernant le remboursement de dépense. Les administrateurs ont décidé de modifier la résolution n°19.12.108, résolution que vous trouverez ici-bas sous l'onglet questions diverses. Monsieur Michaud mentionne aux administrateurs que nous devons bientôt discuter pour les garanties du nouveau camion. Il parle également qu'un compte sera ouvert chez Mack Ste-Foy. Monsieur Bertin Michaud mentionne aux administrateurs que plusieurs citoyens mettent leur cendre directement dans le bac au lieu de la mettre dans un sac. Les administrateurs demandent à la directrice générale d'envoyer un courriel aux municipalités pour leur demander de faire paraître un mot à ce sujet lors de leur prochain communiqué municipal.

4. ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES ET DES COMPTES À PAYER

02.01.20

Il est proposé par monsieur Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient approuvés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement.

INCOMPRESSIBLES ET COMPTES À PAYER Réunion régulière tenue le 15 JANVIER 2020		
SALAIRES	PÉRIODE	MONTANTS
Éboueurs	15 DÉCEMBRE AU 11 JANVIER	6 748,90 \$
Marilyne Lévesque	15 DÉCEMBRE AU 11 JANVIER	825,89 \$
Michelle Émond	15 DÉCEMBRE AU 11 JANVIER	108,67 \$
Total des salaires		7 574,79 \$
FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES	MONTANTS
Caisse Desjardins	Frais de décembre	30,30 \$
Marilyne Lévesque	Téléphone	44,22 \$
Bertin Michaud	Frais de déplacement + Cellulaire	187,80 \$
SAAQ	Immatriculation 336	276,12 \$
Gilles Lizotte	Cellulaire	45,00 \$
Revenu Québec	DAS trimestriel	9 645,85 \$
Revenu Canada	DAS trimestriel	3 908,10 \$
Total des Incompressibles		14 137,39 \$
FOURNISSEURS	COMPTES À PAYER	MONTANTS
Pétroles B. Ouellet	Diesel	3 361,23 \$
Energie Sonic	Diesel	406,84 \$
Electronique Mercier	Contrat de Paget	311,37 \$
CIM	Support technique année 2020	1 523,42 \$
Tabagie Lunik	Fourniture de bureau, classement 2019	134,71 \$
Michelin	Pneus 336	5 594,41 \$
Carquest	Pièces pour entretien	1,93 \$
Garage Conrad Dionne	Entretien camion 334	76,16 \$
Labrie Environnemental	Filtres camion 334 et 335	341,06 \$
La Salopette et l'Aventurier	Vêtements et bottes Bertin	197,16 \$
Centre de service St-Philippe	Entretien et réparation camion 334 et 335	215,33 \$
Bertin Michaud	Frais de repas + Essence	48,45 \$
Pneus FM	Mauvais pneus et pose de pneus 336	2 892,16 \$-
Carrefour du camion RDL	Entretien camion 335	1 546,21 \$
	Total des comptes à payer	10 866,12 \$
Gtand total		32 578,30 \$

5. DEMANDE CULTIGO (INNO 3B)

Monsieur Sarto Dubé discute avec les autres administrateurs de la demande de CultiGo. En fait, CultiGo aimerait avoir des bacs bruns 360 litres afin de réduire le nombre de bacs bruns 240 litres. Madame Marilyne Lévesque s'est informée des prix chez un fournisseur. Monsieur Sarto Dubé remettra la soumission à la Municipalité de Saint-Pacôme afin que la Municipalité puisse faire suite à la demande de CultiGo.

6. RETOUR SUR LES RÉPONSES DES MAIRES – PRIX DU TONNAGE AUX ALENTOURS

Les administrateurs discutent ensemble.
Ils mentionnent qu'il n'est pas nécessaire de remettre ce point à l'ordre du jour lors de la prochaine réunion.

7. REMERCIEMENT MICHELLE ÉMOND

03.01.20

Les administrateurs discutent afin de trouver une façon de faire qui serait équitable pour tout le monde sortant (employés/administrateurs) de la Régie. Il est proposé par monsieur Gilles DesRosiers et résolu à l'unanimité des membres présents que la directrice générale, Marilyne Lévesque, prépare une politique de remerciement avec les spécifications demandées par les administrateurs. La politique sera présentée lors de la prochaine réunion pour son adoption.

Les administrateurs discutent du souper de Noël 2019 de la Régie. Ils s'entendent pour que le souper ait lieu au Club de Golf de Saint-Pacôme, jeudi le 19 mars 2020 à compter de 18 heures. Monsieur Sarto Dubé s'informerait de la disponibilité ainsi que les choix de menus. Les administrateurs demandent à la directrice générale d'inviter monsieur Evans Gagnon, monsieur Gilles Gagnon, monsieur Bertin Michaud, monsieur Gilles Lizotte ainsi que madame Michelle Émond. Madame

Martine Hudon propose que les administrateurs procèdent à l'invitation de leur substitut à ce souper. La Régie paiera le souper à tous les invités, leur consommation sera à leur frais. Suite au souper, la réunion du mois de mars aura lieu.

8. RÉCLAMATION AUX ASSURANCES – FERMETURE DU DOSSIER

Madame Marilyne Lévesque, directrice générale, informe les administrateurs que le dossier est maintenant réglé et fermé.

04.01.20

9. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par monsieur Gilles DesRosiers et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2019, tenue à la municipalité de Saint-Pacôme, soit accepté tel que rédigé.

10. QUESTIONS DIVERSES

05.01.20

10.1. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION POUR LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT la résolution 19.12.108 concernant le remboursement des dépenses des employés;

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs autorisaient un remboursement incompressible de 150.00 \$/mois par employé;

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs veulent augmenter cette limite;

IL EST PROPOSÉ par madame Martine Hudon et résolu unanimement que le montant maximum par dépense soit de 500.00 \$ pour chaque employé;

QU'au-delà de ce montant la dépense devra être autorisée par le conseil;

QUE la directrice générale soit autorisée à rembourser aux employés chacune de leur dépense au montant maximum de 500.00 \$.

10.2. BACS À CHARGEMENT AVANT

Monsieur Sarto Dubé mentionne aux administrateurs ainsi qu'au directeur des opérations que les conteneurs dans le chemin de la Cannelle n'avaient pas été vidés.

10.3 DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE – HORAIRE COLLECTE BACS NOIRS

Madame Doris Gagnon demande aux administrateurs s'il serait possible de diminuer la collecte du bac noir aux 3 semaines au lieu d'aux deux semaines afin de sensibiliser/inciter les citoyens au bac brun. Madame Martine Hudon propose que chaque représentant en parle à son conseil lors de leur prochaine réunion. Le point sera remis à l'ordre du jour lors de la prochaine rencontre afin que les administrateurs résument l'opinion de leur conseil respectif.

11. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu à la municipalité de Rivière-Ouelle le 19 février 2020 à 19 h 30.

06.01.20

12. FERMETURE DE LA RENCONTRE

Il est proposé par monsieur Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la rencontre soit close. Il est 21h10.

Je, Martine Hudon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Martine Hudon, présidente

Marilyne Lévesque, secrétaire-trésorière